

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Demande-de-validation>

artweb

Validation exceptionnelle d'un module

- Menu - Départements - Cinéma - Licence -

Date de mise en ligne : mercredi 21 septembre 2022

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

Demande exceptionnelle d'une validation d'acquis sur un/des ECs

réf. brochure 2022-2023, page 44.

Dans des cas très particuliers, les étudiant.e.s ont la possibilité de faire une demande de validation exceptionnelle consistant à obtenir la validation d'un ou de plusieurs EC.

Celle-ci peut être accordée au titre d'enseignements préalables ou d'expériences professionnelles antérieures que l'étudiant.e peut attester, documents à l'appui. Cette équivalence le/la dispensera dès lors de suivre le cours en question.

Toute demande d'équivalence doit être adressée à Abdellah El-Massaoudi :

abdellah.el-massaoudi02@univ-paris8.fr

il faut mettre en copie également : licence.arts@univ-paris8.fr

Objet du mail : Demande VAC Nom Prénom n° étudiant licence cinéma niveau

Les documents à joindre à la demande :

(documents assemblés en un seul PDF, contenant les pièces suivantes) :

- ▶ Lettre explicative de demande d'équivalence (veuillez préciser le ou les modules demandés en validation)
- ▶ Copie de carte d'étudiant ou copie de certificat de scolarité
- ▶ Relevés de notes antérieurs ou tout autre document attestant des acquis dans le ou les modules concernés par cette démarche.

Validation exceptionnelle d'un module

Les demandes effectuées et respectant ce format sont transmises à Marie Pruvost-Delaspre, responsable des équivalences pour la licence cinéma.

Les demandes devront être effectuées avant le 1er mars 2023.